



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 832 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens de la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

Les faits invoqués sont les suivants :

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement libéral a cédé nos richesses naturelles sans que le Québec en retire des bénéfices suffisants et sans que la population du Québec, en particulier la région du Saguenay-Lac-St-Jean, ait eu un véritable droit de regard;

**CONSIDÉRANT QUE** ce même gouvernement cède nos droits à des intérêts privés sans que la Confédération régionale des élus (CRE) ne soit impliquée lors de ces attributions;

**CONSIDÉRANT QUE** Rio Tinto Alcan profite d'avantages exceptionnels quant aux droits hydriques qui lui sont octroyés et que cette même compagnie tarde à annoncer l'expansion de l'Aluminerie Alma qui pourrait créer environ 150 emplois directs et avoir des retombées importantes lors de la construction;

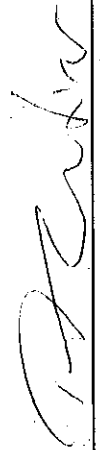
**CONSIDÉRANT QUE** Rio Tinto Alcan sabre dans sa main-d'œuvre syndiquée au profit de la sous-traitance, produisant ainsi un appauvrissement collectif.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

En conséquence, nous soussignés, demandons à l'Assemblée nationale du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Québec afin de rendre publique l'entente intervenue entre la société d'Etat Hydro-Québec, Rio Tinto Alcan et le gouvernement du Québec.

De plus, nous demandons que ce gouvernement garantisse la création et le maintien d'un niveau d'emplois syndiqués de qualité et bien rémunérés en échange de l'exploitation de nos richesses.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
\_\_\_\_\_  
Alexandre Cloutier, Lac-Saint-Jean

  
\_\_\_\_\_  
Date